

Procès-verbal

de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 14 décembre 2020, à 17h45.

En vertu des arrêtés ministériels numéros 2020-029 du 26 avril 2020, 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux ainsi que du décret numéro 1308-2020 du 9 décembre 2020, la séance s'est tenue par vidéoconférence sans la présence du public. Sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers Stéphane Bérard, Jacques Darce, Claude Gauthier et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques Ladouceur.

Madame Susie Dubois, directrice générale, et madame Geneviève Grimard, greffière adjointe, assistent également par vidéoconférence à cette séance.

La greffière adjointe fait la lecture de l'avis de convocation aux membres du conseil municipal reçu le 11 décembre 2020 et les points à l'ordre du jour sont les suivants :

LECTURE FAITE

1. Avis de motion et présentation du projet de règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2021;
2. Avis de motion et présentation du projet de règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2021;
3. Période de questions;
4. Levée de la séance.

20-12-338

RÉSOLUTION

1. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR L'UTILISATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2021

Avis est donné par Tania Ann Blanchette, que sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2021.

Tania Ann Blanchette explique le projet de règlement en indiquant que celui-ci vise à établir une tarification pour le financement de l'utilisation des biens, services ou activités suivantes :

- Service des loisirs;
- Administration;
- Prévention contre les incendies;
- Compteur d'eau et location de véhicules ou équipement;
- Vente pour taxes foncières impayées;
- Demande de révision auprès de l'Office municipal responsable de l'évaluation;
- Fauchage des lots vacants ou en partie construits.

Tania Ann Blanchette dépose le projet de règlement.

Adoptée.

20-12-339

RÉSOLUTION

**2. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION
DU PROJET DE RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES
ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE
2021**

Avis est donné par Jacques Darche que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2021.

Jacques Darche explique le projet de règlement en indiquant que celui-ci vise notamment à fixer :

- Les taux de taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation;
- Les tarifs relatifs aux services suivants :
 - Traitement des déchets domestiques, matières recyclables et putrescibles;
 - Vidange des fosses septiques;
 - Consommation d'eau potable et traitement des eaux usées;
- Sécurité publique.

Jacques Darche dépose le projet de règlement.

Adoptée.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

20-12-340

RÉSOLUTION

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que la séance soit levée à 17h54.

Adoptée.

Jacques Ladouceur
Maire

Geneviève Grimard
Greffière adjointe

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.